

*Rapport
d'activité
2003*



UN PROJET DE TERRITOIRE POUR LA CAMARGUE



Le Conseil d'Administration du Parc naturel régional de Camargue a approuvé le 13 mars 2002 le plan d'action stratégique du Parc, validé par le CIADT du 9 juillet 2001, visant à mettre en œuvre de manière opérationnelle, pour la période 2001-2006, les orientations de la charte du Parc.

Ce plan s'articule autour de quatre objectifs prioritaires :

- Développer une gestion patrimoniale, partenariale et intégrée sur les espaces naturels,
- Garantir la maîtrise d'une gestion globale de l'eau,
- Articuler agriculture, élevage, et environnement,
- Maîtriser et promouvoir un tourisme de découverte.

Dans un même temps, l'engagement de l'Etat et de la Région sur le financement de ces actions a été formalisé dans le volet territorial du contrat de plan Etat-Région, appelé contrat de Parc. D'autres partenaires comme les autres collectivités territoriales et les établissements publics, non signataires de ce contrat, y sont associés en apportant leur participation financière. Ce contrat de Parc a fixé les engagements financiers pour

l'année 2003 concernant d'une part la gestion, l'animation et l'ingénierie, et d'autre part les actions prioritaires définies autour des quatre objectifs évoqués précédemment.

Sur la base du bilan des périodes précédentes et des réflexions des Commissions et des groupes de travail, une programmation des actions pour la période 2003 a pu être élaborée.

Le plan d'actions qui s'articule autour des quatre thématiques évoquées précédemment et des orientations définies par la Charte du Parc propose un véritable projet de territoire pour la Camargue. Il a pour objectifs de poursuivre bien entendu les actions traditionnelles du Parc, d'achever des grands projets tels que la restructuration du Musée camarguais, et de consolider les missions nouvelles lancées durant la première période (tourisme durable, système permanent d'observation, littoral et milieux marins et mission architecture, patrimoine et paysage), mais aussi d'engager de nouvelles actions concernant des volets tels que la maîtrise de l'énergie et des déchets.

Mettre en œuvre une gestion patrimoniale partenariale et intégrée sur les espaces naturels



Pour les milieux naturels camarguais, l'action du Parc a tout d'abord porté sur l'acquisition et la diffusion des connaissances. Cela s'est traduit par la mise en réseau des partenaires, l'édition de guides techniques à l'attention des gestionnaires et par la mise en œuvre d'expérimentations sur les propriétés gérées par le Parc.

Pour les espèces patrimoniales et emblématiques de la Camargue, le travail engagé sur la protection des flamants roses et la limitation de leur impact sur les rizières a été poursuivi en partenariat avec les scientifiques et les riziculteurs.

La protection des espèces menacées (rapaces, chauve-souris...) et la réduction des espèces invasives (jussie, ragondins...), se sont appuyées tout au long de l'année sur la participation des habitants et des professionnels.

La création d'une nouvelle mission « Architecture, urbanisme et paysage » a permis d'initier en 2003 un grand nombre de

réflexions, principalement dans 4 directions :

- *L'inventaire du patrimoine bâti,*
- *L'amélioration de la qualité paysagère,*
- *La conservation et la valorisation du patrimoine boisé,*
- *Le conseil auprès des habitants.*

Par ailleurs, une seconde phase d'étude sur le plan de déplacements en Camargue a été lancée en 2003.

Enfin dans le domaine de l'énergie, une très large enquête auprès des habitants de Camargue a permis en 2003 d'identifier plus précisément les besoins et les demandes des Camarguais. Ce travail s'est poursuivi par la mise en œuvre d'un Plan Local Energie Environnement (PLEE), en partenariat avec l'ADEME et le Conseil régional. Il devrait déboucher sur un programme d'actions et de sensibilisation.

La gestion concertée des milieux naturels et des espèces

Mieux maîtriser la jussie sur le territoire du Parc

La jussie (ou plutôt les jussies puisqu'il existe plusieurs espèces) est une plante à fleur aquatique originaire du continent Américain, qui par sa dynamique envahissante pose des problèmes dans les réseaux hydrauliques de Camargue.



Plusieurs phénomènes (adoucissement, mises en eau estivales) ont favorisé son expansion récente en Camargue. Les usagers du territoire (propriétaires, agriculteurs, chasseurs, responsables de l'irrigation)

confrontés à ce problème ne connaissent pas toujours bien la biologie de l'espèce pour lutter efficacement contre elle. Pour améliorer cette situation relativement préoccupante, le Parc a mené un certain nombre d'actions en 2003. Un volet étude tout d'abord, qui vise d'une part à déterminer les espèces présentes en Camargue, et d'autre part à réaliser des essais de limitation des herbiers par l'épandage de sels et de solutions salées. Un volet sensibilisation ensuite, avec la réalisation et l'édition d'un cahier technique intitulé « Méthodes de lutte contre la jussie ». Ce document a été réalisé grâce à un comité de rédaction regroupant la fédération des chasseurs et des pêcheurs des Bouches-du-Rhône, la station biologique de la Tour du Valat chargé également de la rédaction, le syndicat des ASA, un représentant des agriculteurs et gestionnaire de chasse, et, bien entendu, les techniciens du Parc.

La conservation et la valorisation du patrimoine boisé

Opérations de reboisement et de plantations d'espèces fixatrices des dunes littorales

La traditionnelle distribution des arbres aux habitants, qui se déroule au mois de novembre, a permis de mettre à disposition plus de 5000 arbres à près d'une centaine de planteurs. Toutes les essences distribuées poussent spontanément en Camargue. Cette année, un petit livret sur les arbres en Camargue a été remis gratuitement à tous les planteurs.

Parallèlement à cette action et dans le cadre d'un partenariat avec la pépinière expérimentale de la Direction départementale de l'Agriculture et des Forêts (DDAF), plusieurs milliers de pieds de chêne pédonculé, genévrier de Phénicie ainsi que des graminées fixatrices des dunes (oyats, chiendents, sporoboles) ont été mis en terre aux quatre coins du delta. Ces plants avaient été mis en pépinière à Aix sur la base de prélèvements de graines effectués en Camargue. Ces opérations ont pour but de valider des protocoles expérimentaux, de les transférer ensuite aux

pépiniéristes afin de permettre une distribution plus importante de plants dupliqués à partir des arbres de Camargue.

Elaboration de la charte forestière de territoire

La Camargue est réputée pour ses zones humides et ses milieux ouverts. Les formations arborées sont marginales en terme de surface, mais elles n'en constituent pas moins des éléments essentiels pour l'aménagement, la gestion et la mise en valeur de ce territoire. C'est pourquoi, sous l'égide de la DDAF et afin de favoriser une meilleure prise en compte de l'espace boisé de Camargue, le Parc naturel régional de Camargue a souhaité élaborer et mettre en



œuvre une charte forestière de territoire en partenariat avec l'Association syndicale libre (ASL) forestière des Radeaux de Petite Camargue.

Cet outil a pour objectif une gestion concertée entre les différents acteurs des espaces boisés pour répondre aux multiples fonctions des différents boisements, haies, ripisylves, pinèdes, fourrés à tamaris et à genévrier.

L'étude pour la rédaction de la charte forestière se déroule en trois étapes :

- Etablissement du diagnostic,
- Identification des enjeux et définition des objectifs de gestion,
- Programme d'actions.

Distribution et installation de nichoirs à rapaces nocturnes chez les habitants

Le début du printemps est la période de prédilection pour l'écoute des rapaces nocturnes. La Camargue par sa richesse en insectes et micro-mammifères attire plusieurs espèces de chouettes et hiboux, pour l'hivernage comme pour la nidification.

Le Parc a choisi cette période pour distribuer avec la lettre mensuelle, un petit dépliant sur les chouettes de Camargue. Il encourageait les habitants à prendre contact avec le Parc pour apporter des informations sur ces espèces (localisation d'un nid ou d'un dortoir, chants, observations visuelles) ou pour demander l'installation de nichoirs à chouettes effraies essentiellement.

En retour, une vingtaine de personnes de tous horizons ont contacté le Parc pour communiquer des informations ou poser des questions, et une dizaine de nichoirs



ont été installés, essentiellement autour des hameaux de Gimeaux et du Sambuc.

Protection des flamants roses et limitation de leur impact dans les rizières

Surveillance de l'îlot de reproduction du flamant rose

Depuis plus de 20 ans; le Parc naturel régional est engagé dans la mission de surveillance et de mise en valeur du seul site français de reproduction du flamant rose, lieu également le plus important au niveau européen.



Sur l'étang du Fangassier, avec le concours du groupe Salins, et en partenariat avec le WWF France, la Station biologique de la Tour du Valat et la LPO, est organisée l'opération de suivi de surveillance du site et d'information du public. Entre avril et juin 2003, le Parc a fait appel à des habitants de Salin-de-Giraud pour effectuer les missions de surveillance et d'information depuis l'observatoire des flamants situé sur l'emprise de la digue à la mer. Par ailleurs, des activités pédagogiques ont été conduites avec les écoles de Salin-de-Giraud sur le thème du flamant rose en relation avec le paysage des lagunes et la diversité biologique des zones salicoles.

L'implication des acteurs locaux dans cette mission de protection et de conservation d'une espèce emblématique de la Camargue s'est avérée très positive, le site du fangassier ayant accueilli cette année plus de 5000 visiteurs qui ont assisté à la reproduction de près de 13 000 couples.

Recherches de solutions pour limiter la venue du flamant rose dans les rizières

Dès l'année 1985, le Parc s'est impliqué dans la gestion de dispositifs d'effarouchement pour tenter de dissuader la venue des flamants roses dans les rizières pendant la période de germination du riz (acquisition et mise à disposition de canons d'effarouchement auprès des riziculteurs).

En 2003, en partenariat avec le Centre Français du Riz et avec le soutien de la Station biologique de la Tour du Valat, a été engagée la recherche de nouvelles méthodes d'effarouchement, intégrant à la



fois la conservation de l'espèce, la protection des cultures, le respect du cadre de vie des habitants, et les modalités pratiques de mise en œuvre au champ (acceptabilité de l'agriculture).

Une première phase exploratoire a permis d'identifier la technique du « ballon » (ballon gonflé à l'hélium rattaché au sol avec un filin de 3 à 4 mètres).

La technique du ballon a pu être testée avec des résultats encourageants sur des parcelles expérimentales situées chez trois exploitants volontaires.

En effet, dès la pose de 1 à 3 ballons de 1 mètre de diamètre par parcelle de riz de 3 à

6 ha, a pu être observé l'effet dissuasif sur les oiseaux venant s'alimenter dans les rizières à l'époque des semailles.

L'enquête auprès des riziculteurs et un suivi des parcelles engagé sur l'ensemble de l'aire de production du riz indiquent peu de destruction de surface (inférieure à 50 ha) en 2003.

Ces expérimentations seront conduites à plus grande échelle territoriale pour affiner l'efficacité de cette technique d'effarouchement. Parallèlement, des opérations de reboisement par la création de haies « anti-flamant » seront conduites.

Gestion de la nuisance causée par les moustiques

Entre 2000 et 2003, le Parc a réalisé une étude sur l'impact de l'utilisation du Bti dans le cadre d'une éventuelle démoustication des zones non protégées, situées dans le territoire deltaïque de Camargue.

Cette étude avait pour objectif d'analyser les effets de la lutte anti-moustique sur des milieux naturels ne faisant pas encore à ce jour l'objet de traitement.

Les résultats de trois années d'expérimentations, sur sites naturels, ont permis à la Commission scientifique du Parc, de formuler des recommandations quant à une éventuelle opération de démoustication sur le territoire du Parc.



Ces recommandations ont été validées par le Conseil d'Administration du Parc en juin 2003.

Ces recommandations portent sur trois niveaux :

- Technique : modalités opérationnelles (lieu d'intervention, date de mise en œuvre des traitements, dose de larvicide à utiliser).
- Participatif : sensibilisation et communication (informer les habitants sur la biologie des moustiques, proposer des modes de gestion de l'eau dans les milieux naturels moins « productifs en moustiques ... »).
- Scientifique (élaboration d'un protocole de suivi des milieux dans le cas d'éventuelles opérations de démoustication).

Sur cette base, et si toutes les conditions sont requises, le Parc s'engage à assister les communes de son territoire dans le cas d'éventuelles mises en œuvre d'opérations de démoustication.

Un livret technique sera édité dans le but de contribuer à valoriser les résultats des recherches effectuées, d'informer le public sur le fonctionnement des populations de moustiques, et de formuler des recommandations en matière de gestion des milieux humides comme gîtes potentiels à moustiques.

L'amélioration paysagère et la mise en valeur du patrimoine architectural et forestier

Pré inventaire du patrimoine bâti

Au mois de septembre 2003, le Parc a engagé un travail d'inventaire systématique et exhaustif du bâti sur son territoire, sans limitation de typologie ni de date de construction.

Ce travail a pour ambition de permettre une vision précise de la réalité architecturale sur le territoire pour :



- Aider à la décision quant aux actions de sauvegarde et de mise en valeur à mener,
- Définir des priorités d'intervention en fonction de l'état sanitaire du bâti,
- Déterminer une typologie du bâti en Camargue,
- Rédiger un cahier de recommandations architecturales et paysagères en cohérence avec les spécificités locales,
- Mettre à la disposition de tous un fonds documentaire sur le patrimoine bâti en Camargue sous la forme d'un fichier numérique qui sera enrichi à volonté.

Des réunions publiques sont organisées dans les hameaux afin d'associer le plus large public au travail de collecte et de recueillir les attentes des usagers du territoire en termes de patrimoine et d'amélioration du cadre de vie.

Palette couleur

La création de deux palettes couleurs (Camargue nord / Camargue sud) a été initiée.

Etablies sur la base d'une collecte systématique de matériaux naturels pendant un an, étalonnées selon le nuancier RAL, ces «couleurs naturelles de la Camargue » sont destinées aussi bien au bâtiment par un choix direct ou par un choix de couleurs complémentaires, qu'à l'usage de la communication pour l'ensemble des habitants et des acteurs économiques du Parc : signalétique touristique, publicité, graphisme, publications...

Une exposition sera organisée pour le lancement de ces couleurs qui « font le paysage camarguais ».

Urbanisme

Parallèlement à la mise en place d'un conseil architectural et paysager gratuit pour tous les habitants du Parc, l'architecte-conseil du Parc a participé aux diverses commissions et réunions préparatoires à la mise en œuvre de nouvelles réglementations d'urbanisme avec la commune d'Arles, notamment le Règlement de Publicité et la Politique Globale de Déplacements.

Des réunions spécifiques se tiennent régulièrement entre l'architecte conseil du Parc,

l'Architecte des Bâtiments de France en charge du secteur (l'ensemble du territoire du Parc est en Site Inscrit) et l'Architecte Conseil de la Ville d'Arles afin de préparer un avis collégial sur les demandes de permis de construire, les demandes d'autorisation de travaux et autres déclarations liées aux travaux sur le bâti.

Requalification paysagère des hameaux

Dans les zones à vocation urbaine, les entrées et traversées d'agglomérations constituent des linéaires sur lesquels se concentrent les évolutions les plus rapides des paysages urbains de Camargue. Signalétique, enseignes, réseaux aériens, profil de voirie, clôtures, qualité des constructions riveraines, végétal, construisent un paysage de périphérie dont il faut contrôler l'évolution à travers un projet urbain spécifique.

Le Parc s'est engagé aux côtés des communes dans une démarche d'étude pour deux « hameaux-pilotes » dans le cadre d'une première tranche qui permet d'aborder l'ensemble des problématiques liées à cette question :

- résorber des points noirs paysagers (gestion des déchets, réseaux aériens...),
- sensibiliser les habitants actuels et à venir aux spécificités locales et au respect d'une authenticité,
- proposer des principes de développement,
- Animer et mettre en valeur les entrées et les cœurs de hameaux.

Cette démarche est proposée dans un premier temps sur les sites de Saliers (en totalité) et de Salin-de-Giraud (pour sa partie espaces verts : le Bois Sacré, le Square et l'Allée de Platanes) qui ont été choisis pour leurs caractères très différents (nord agricole et sud-est industriel).

Cette étude donnera lieu à une restitution publique sous forme d'expositions / conférences / débats et constituera la base du travail qui sera fait sur les autres hameaux camarguais, au rythme de deux sites par an.

La synthèse des recommandations issues de ce travail fera l'objet d'un document mis par le Parc à la disposition du public, annexé aux règlements d'urbanisme et support de discussions lors des permanences de conseil architectural et paysager sur le territoire.

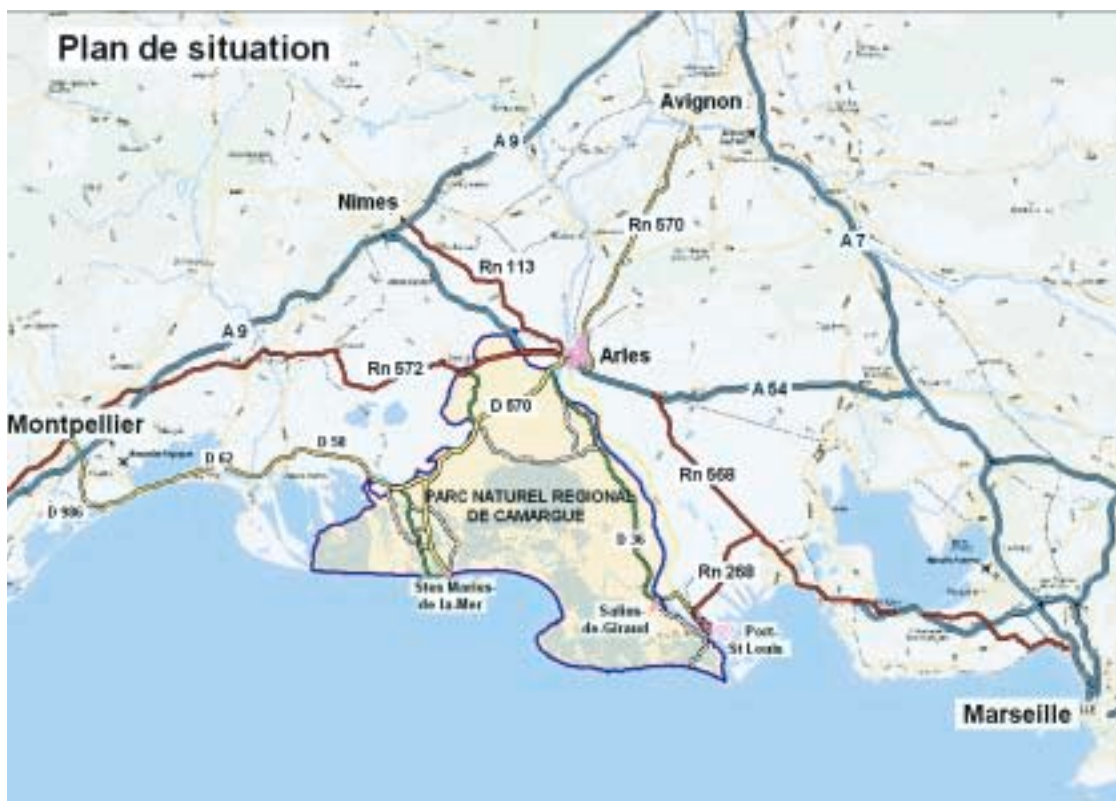


Salin-de-Giraud



Saliers

La gestion des déplacements et la maîtrise de l'énergie



CETE Méditerranée

Plan de déplacements

La Charte prévoit depuis l'origine l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan de Déplacements à l'échelle du territoire du Parc, plan qui doit être annexé à la dite Charte.

Ce Plan de Déplacements, qui a pour objectif de définir la vocation des voies de circulation et les différents modes de déplacement à promouvoir sur l'ensemble des réseaux (routier, ferré, fluvial / transit, échange, desserte, découverte...) est en phase de finalisation. Il a été conduit en collaboration avec le Centre technique de l'Équipement (CETE) Méditerranée et la Direction départementale de l'Équipement.

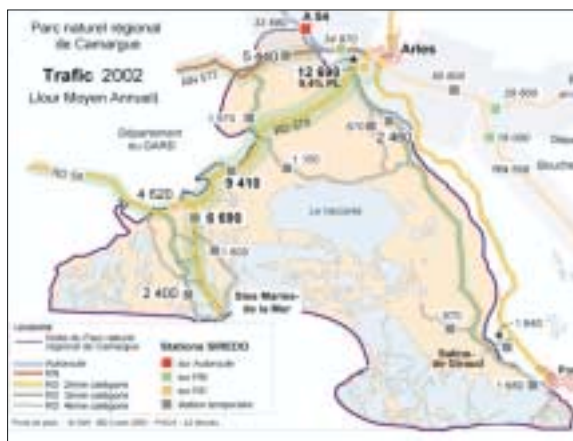
Il donnera lieu à la définition d'un plan d'actions au sein du Plan Local de l'Énergie et de l'Environnement.

Plan local de l'énergie et de l'environnement

A la suite d'un travail de diagnostic énergétique du territoire mené en 2003 auprès des habitants et des professionnels, un Plan Local de l'Énergie et de l'Environnement a été élaboré.

Il s'agit d'un accord cadre établi entre le Parc naturel régional, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il permettra sur trois ans la mise en place et l'animation d'un plan d'actions global axé sur la maîtrise des dépenses énergétiques (habitat, tourisme, agriculture, industrie, services), une gestion des déchets et des résidus agricoles, le développement de modes de déplacements alternatifs et la sensibilisation des publics. Les actions prioritaires qui ont été déterminées sont :

- Le pré diagnostic énergétique des équipements du Parc, en tant qu'exemple test ;
- L'étude exhaustive des besoins énergétiques des stations de pompage et leur redimensionnement éventuel ;
- La valorisation des résidus de culture, notamment de la paille de riz (56 000 tonnes brûlées chaque année) ;
- L'édition d'un guide technique, à destination des habitants et des entrepreneurs du Parc, sur la production d'énergies renouvelables individuelles dans les conditions physiques et climatiques particulières de la Camargue.



CETE Méditerranée

Garantir la maîtrise d'une gestion globale de l'eau



Le Contrat de delta, outil contractuel de programmation, souhaité par les Camarguais, a été étudié et mis en œuvre. Cela s'est traduit en 2003 par un accord de la Commission nationale d'agrément et la mise en place par l'Etat d'un Comité de Delta. La procédure est donc engagée, elle se concrétisera après plusieurs étapes de concertation, par la rédaction du document puis sa mise en œuvre. Parallèlement, de nombreuses études complémentaires suivies par autant de groupes de travail sont engagées pour améliorer les connaissances dans le domaine de l'eau et préciser les programmes d'action.

En complément du Contrat de Delta, la Charte de l'eau vise à développer une vision partagée et un partenariat accru dans la gestion de l'eau. Sa mise en

œuvre, qui nécessite beaucoup de coordination et d'animation, se poursuivra tout au long du Contrat de Parc.

La gestion de l'eau en Camargue est aussi sous influence saline puisque le Parc s'étend en mer Méditerranée jusqu'à la limite des 3 milles nautiques sur un linéaire de près de 60 km de côte sableuse.

Cette vaste zone marine connue pour sa richesse biologique et son importance économique nécessite une meilleure connaissance et une gestion partenariale concertée.

La mise en œuvre du contrat de delta qui prend en compte cette zone, a confirmé la nécessité de créer une mission « littoral et milieu marin » qui travaillera sur l'ensemble des activités de ce milieu (pêche, plaisance, tourisme, protection). Cette mission existe depuis janvier 2003.

Le contrat de Delta

La mise en place du contrat de delta Camargue



Le contrat de delta Camargue est l'adaptation au niveau local des outils plus connus que sont les contrats de rivières et de baies. Il s'agit de mettre en place à l'aide d'un programme d'actions quinquennal une véritable politique concertée et globale de l'eau en Camargue.

Si l'année 2002, a été consacrée en grande partie à l'élaboration du dossier d'agrément préalable, l'année 2003 fut celle du lancement officiel du futur Contrat de delta.

Le 18 février 2003, une délégation d'élus et de techniciens a présenté au Comité national d'Agrément (CNA) le dossier de candidature du Contrat de Delta Camargue. Le dossier a obtenu à cette occasion un avis favorable du CNA.

L'arrêté préfectoral portant création du comité de delta a été pris le 23 juin 2003. Il donne la liste des membres du comité de delta et demande au Parc naturel régional de Camargue d'animer le projet.

La mise en place du Comité de Delta sous la responsabilité de l'Etat s'est effectuée le 15 octobre 2003. Lors de cette première réunion, Hervé Schiavetti, maire d'Arles et Conseiller général, a été élu Président du Comité de Delta.

Les études complémentaires au contrat de delta

Dans le cadre de la préparation du programme d'action du contrat de delta, plusieurs d'études complémentaires ont été définies pour alimenter les réflexions du comité de delta.

Cette année ont été lancées les études suivantes :

- **Etude sur l'alimentation en eau potable des mas isolés** : l'objectif est de définir les mas qui pourront être desservi à court ou moyen terme par un réseau collectif et ceux qui resteront isolés de toutes déserte publique. Pour ces derniers, il s'agit de trouver des solutions d'alimentation économiquement, techniquement et sanitaire adaptées à chaque cas particulier.
- **Etude hydraulique et hydrobiologique des canaux** : en apportant les eaux douces du Rhône et en évacuant les surplus d'irrigation les réseaux hydrauliques de Camargue sont indispensables à la vie du delta. Le but de cette étude est de faire un bilan de l'état de ces ouvrages et de pouvoir les pérenniser tout en adaptant leur gestion à leur intérêt écologique.
- **Etude de faisabilité du rechargement en sable** : les plages des Saintes-Maries-de-la-Mer sont soumises à une forte érosion. Le Parc naturel régional de Camargue soutient les solutions alternatives aux ouvrages de protection en dur pour lutter contre l'érosion. Une expérience pilote de rechargement en sable de la plage de la Fourcade est envisagée. Cette étude définira la faisabilité technique, juridique et financière de l'opération.

La Charte de l'eau

Si le contrat de delta est un programme très opérationnel, il doit être complété par une mobilisation et une vision partagée des gestionnaires et des usagers. Cette charte de l'eau doit identifier les droits et les devoirs des nombreux acteurs de l'eau en Camargue (agriculteurs, pêcheurs, chasseurs, gestionnaires d'espaces protégés, collectivités...). Le travail de réalisation de la Charte de l'eau a été officiellement lancé lors du premier comité de delta le 15 octobre.

La commission exécutive de l'eau

La commission exécutive de l'eau est une instance de concertation qui regroupe tous les acteurs concernés par la gestion hydraulique du système Vaccarès. Le principal objectif de la commission est de fixer, en fonction des saisons et des événements climatiques, des niveaux et des salinités acceptables par chacun. Elle détermine aussi les actions à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs. La commission exécutive de l'eau est placée sous la responsabilité de la DDAF et son organisation est assurée par le Parc naturel régional de Camargue. Elle s'est réunie en mars, juillet et novembre, ainsi que deux fois lors des intempéries de décembre.



Mise en place d'une thèse sur les pesticides en Camargue

Les importantes quantités de diuron détectées dans les eaux du Rhône ont fait resurgir les préoccupations locales vis à vis des pesticides. Au début 2003, le laboratoire Chimie-Environnement de l'Université de Provence a sollicité le Parc pour soutenir la mise en œuvre d'une thèse sur les pesticides en Camargue. Devant tout l'intérêt de faire un bilan scientifique et de comprendre le comportement des pesticides dans les milieux camarguais, le Parc a souhaité devenir le partenaire socio-économique de ce projet. Il a réuni les acteurs locaux, cherché les financements et défini avec précision le sujet. Le travail a pu commencer en novembre 2003.



La zone marine

La zone marine et littorale

Cette vaste zone marine connue pour sa richesse biologique et son importance économique nécessite une meilleure connaissance et une gestion partenariale concertée.

La mise en œuvre du contrat de delta qui prend en compte cette zone, a confirmé la nécessité de créer une mission « littoral et milieu marin » qui travaillera sur l'ensemble des activités de ce milieu (pêche, plaisance, tourisme, protection). Cette mission existe depuis janvier 2003.

Connaissance, protection et gestion de la zone marine

Etude diagnostique pour l'amélioration de la gestion halieutique sur la zone marine du Parc

La zone marine du Parc est encore méconnue sous de nombreux aspects. Une première étude lancée en 2003 a permis de faire un premier diagnostic selon les objectifs suivants :



Photographie : Créocéan

- Caractériser la nature des fonds marins.
- Evaluer les gisements conchylicoles.
- Protéger la zone contre le chalutage.

Sur les bases des résultats de l'étude, des propositions d'actions seront faites.

Etude globale sur la telline

La telline est un petit coquillage qui vit enfoui dans le sable. Elle est abondante dans la zone littorale camarguaise et fait l'objet d'une pêche à pied intensive. Malgré un nombre élevé de pêcheurs, les stocks et les prélèvements ne sont pas précisément connus.

Un projet d'étude a été élaboré en 2003. Il associe IFREMER, les Affaires Maritimes, le Comité local des pêches de Martigues, les syndicats de telliniers et le Parc. L'objectif est de caractériser le gisement de telline (distribution des tailles...), l'effort de pêche pour faire un état des lieux de la ressource et évaluer la menace qui pèse sur ce coquillage. Les résultats obtenus permettront d'élaborer des mesures de gestion afin de pérenniser la ressource et de maintenir l'activité de pêche.



Sensibilisation des plaisanciers : campagne régionale «Ecogestes pour la Méditerranée»

Dans le cadre de la campagne régionale « Ecogestes pour la Méditerranée » de sensibilisation des usagers du littoral au milieu marin, une dizaine d'interventions ont été réalisées au cours de l'été auprès des plaisanciers de Port Gardian. A l'aide d'un questionnaire à vocation pédagogique, et d'une plaquette informative, les occupants de 87 bateaux ont ainsi été abordés et informés des comportements à opérer pour respecter l'environnement marin.



Dans le cadre de cette action, le Parc participe également à l'élaboration d'un écoui-de sur la Méditerranée.

Protection et gestion intégrée du littoral
Sur près de 60 km, le littoral est constitué d'une côte sableuse soumise en grande partie à l'érosion. Il est aménagé ponctuellement pour lutter contre ce phénomène, principalement par des ouvrages de protection lourde. Les milieux dunaires subissent

également une forte dégradation qui relève d'une part des phénomènes naturels comme l'action du vent et d'autre part de la fréquentation humaine.

La préservation des milieux dunaires est une des préoccupations majeures du Parc naturel régional de Camargue et des collectivités locales en matière de gestion du littoral.

Restauration et protection des massifs dunaires

Plage des Saintes-Maries-de-la-Mer

En mai et juin, le Parc a organisé avec l'association Solidarités Jeunesses un chantier de bénévoles internationaux pour la réhabilitation et la protection d'un massif dunaire de la plage Est des Saintes-Maries-de-la-Mer. Dans ce cadre, l'équipe a mis en place près de 2000 mètres linéaires d'ouvrages en ganivelles dans les zones de siffle-vent et en bordure des dunes pour canaliser la fréquentation.



Entretien des ganivelles de la plage de Piémanson

En 1996, le Parc a mis en place près de 2 km d'ouvrages en ganivelles dans un objectif de gestion de la fréquentation de la plage et de sa restauration. Le Parc assure l'entretien de ces ganivelles. Cet été, il a confié à la société MEP (Méditerranéenne d'Environnement et de Paysage) la réparation de près de 700 mètres de ganivelles détériorées.

Panneaux de sensibilisation

Pour l'ensemble des travaux touchant à la restauration des milieux dunaires, le Parc a réalisé des panneaux d'information sur la fragilité de ces écosystèmes et sur la nécessité de les respecter.

Mise en place d'une thèse réalisée par le CEREGE (Centre européen de recherche et d'enseignement en géosciences de l'environnement) « Risques et défense côtière dans le delta du Rhône »

L'évolution du littoral camarguais nécessite un suivi régulier de ses phénomènes physiques. Le Parc naturel régional de Camargue est partenaire socio-économique d'une thèse de recherche appliquée, réalisée par le CEREGE dont les thèmes sont :

- la mise en place d'un suivi pluriannuel de la déformation du littoral de Camargue (trait de côte, topo-bathymétrie) ;
- l'impact et l'efficacité de quelques systèmes de protection alternatifs.

L'objectif est l'élaboration d'un outil d'aide à la décision pour la gestion des espaces sableux menacés.

La phase de terrain a débuté en novembre.

Intempéries décembre 2003

La crue historique de décembre 2003

Suite à de très fortes précipitations généralisées sur le sud-est de la France, le Rhône est rentré en crue dans la nuit du dimanche au lundi 01 décembre. Le pic de crue a été atteint dans la nuit du 04 décembre avec un débit estimé de 13015 m³/s à Beaucaire. Un tel débit n'avait jamais été encore mesuré et il faut sans doute remonter au 19^{ème} siècle pour retrouver une crue équivalente.

Les digues gérées par le SYMADREM n'ont pas connu de dommages majeurs, par contre des ruptures d'ouvrages en amont d'Arles et coté Gardois du Petit Rhône ont entraîné des inondations catastrophiques.

A l'intérieur du delta, le niveau exceptionnel du Rhône n'a pas permis de repomper vers celui-ci l'important cumul de précipitation, ainsi de nombreux pâturages du delta ont été endommagés.

Le suivi de la crise

Pendant toute la crue historique du Rhône, le Parc a été représenté en permanence aux cellules de crises de la commune d'Arles et de la Sous-préfecture.



Conformément au plan départemental d'alerte et de secours, le personnel du Parc a assumé la surveillance de jour et de nuit du tronçon Albaron / Sylvéreal pendant toute la période d'alerte renforcée du lundi 01 au vendredi 05 décembre.

Aide exceptionnelle à l'élevage/mesure conservatoire du cheptel (ovins, caprins, bovins, équins)

A la suite des inondations qui ont touché la Région Provence-Alpes-Côtes d'Azur et plus particulièrement la région d'Arles, de nombreux éleveurs ont été sinistrés.

Pour faire face à cette situation d'urgence, les représentants du Conseil général des Bouches-du-Rhône, du Conseil régional PACA des associations d'élevage, des communes et de la Chambre d'agriculture se sont réunis le 10 décembre 2003 et ont décidé de confier au Parc naturel régional de Camargue le pilotage administratif, technique et financier du dispositif d'aide aux éleveurs sinistrés et aux particuliers détenant des herbivores.

L'objectif de ce dispositif exceptionnel pour les éleveurs est, d'une part, de traiter les urgences en fournissant du fourrage en dépannage et, d'autre part, d'assurer l'alimentation hivernale des animaux pour une période de 100 jours.

Un appui technique est également mis en œuvre afin d'apporter une aide aux éleveurs camarguais pour la constitution des dossiers de déclaration de sinistres auprès de leurs assurances.

En ce qui concerne les particuliers, un dépannage d'urgence a été assuré pour les personnes dans l'impossibilité de s'approvisionner.

Articuler agriculture et environnement et développer la qualité des produits



Les activités d'agriculture et d'élevage sont déterminantes pour la préservation du territoire du Parc naturel régional. Au cours de l'année 2003, l'action du Parc a porté sur quatre thématiques principales :

- *La promotion de l'élevage extensif et l'aide à la gestion des associations d'élevage ;*
- *Le soutien à la fonction*

hydraulique assurée par l'agriculture qui permet notamment de maintenir la diversité des milieux ;

- *La valorisation des productions locales spécifiques du territoire camarguais ;*
- *Le lancement de démarches de qualité pour promouvoir les activités traditionnelles et diversifier les sources de revenus agricoles.*

Dans le domaine de l'agriculture, le Parc s'est engagé dans :

- L'animation et la promotion des outils contractuels,
- La valorisation des activités d'élevage et des productions locales,
- La mise en œuvre d'un projet de Maison du Cheval Camargue.

Les Contrats agriculture-environnement

En liaison avec la DDAF et l'ADASEA, le Parc a participé à l'animation et la valorisation des Mesures Agri-Environnementales et des Contrats Territoriaux d'Exploitation. Ce travail sera prolongé par une étude de faisabilité de la mise en œuvre des contrats Natura 2000 et des Contrats d'Agriculture Durable.



Parallèlement, un travail plus approfondi a été conduit d'une part auprès des riziculteurs pour valoriser leurs fonctions environnementales en Camargue, et d'autre part auprès des agriculteurs biologiques pour un accompagnement technique et financier et une mise en réseau.

Les élevages et les productions agricoles locales

Le Parc continue de renforcer et de structurer l'animation et la coordination des 7 associations d'élevage qui ont leur siège au Mas du Pont de Rousty. Cela s'est traduit en 2003 par la création au sein de l'équipe du Parc d'un poste de secrétariat spécifique totalement dévolu et pris en charge par les associations.

Dans le cadre de ses missions, et à la demande de la Commission « élevage » et des associations, le Parc a contribué à développer la promotion de l'élevage pour ses fonctions économiques, culturelles et environnementales. Cela s'est traduit par la réalisation de documents techniques et promotionnels, l'organisation de concours de sélection, et la gestion des livres généalogiques des races Camargue de chevaux et de taureaux.

Enfin, pour soutenir le rôle patrimonial de l'agriculture en Camargue, des actions ont été entreprises pour la promotion des productions locales (AOC viande de taureau, riz IGP ou biologique...).

Un stand présentant l'élevage en Camargue et le rôle des associations d'élevage a été réalisé. Il a permis d'être présent lors du congrès mondial des ganaderias et lors du salon du cheval. Il est mis à la disposition des associations pour assurer la promotion de l'élevage traditionnel et de leurs activités.



Etude technique et stratégique pour la mise en place de la Maison du Cheval Camargue au Mas de la Cure

Depuis 1985, le domaine du Mas de la Cure est propriété du Conservatoire de l'Espace littoral et des Rivages lacustres qui en a confié conjointement la gestion au Parc naturel régional de Camargue et à la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer.

Ouvert au public, le domaine du Mas de la Cure permet aux visiteurs de découvrir les activités agricoles traditionnelles ou existantes sur le site ainsi que la richesse des milieux naturels camarguais. De plus des manifestations sont organisées par l'Association de la Maison du Cheval Camargue afin de promouvoir l'élevage du Cheval Camargue (Camagri, expositions, animations diverses, concours...).



Une première tranche de travaux a été réalisée par le Parc avec le soutien financier de la Région et du Département. Toutefois, avant d'engager la seconde tranche de travaux, le Parc et les bailleurs de fonds ont souhaité conduire une réflexion économique et stratégique en confiant en février 2003, une mission au cabinet Créa Conseils. Parallèlement, le Conservatoire du Littoral a mandaté le Cabinet de Maître Chantal Gil pour l'analyse juridique du projet et des conventions.

Suite à la restitution de l'étude le 07 octobre 2003, chaque partenaire a été invité à se réunir pour étudier les propositions formulées ; chacun d'entre eux devra adresser au Parc un avis précisant la nature et le niveau de son engagement possible. Le Parc réunira alors de nouveau les partenaires pour affiner les différents scénarii de fonctionnement de la Maison du Cheval Camargue.



Maîtriser et promouvoir un tourisme de découverte du patrimoine naturel et culturel



La politique culturelle et patrimoniale du Parc naturel régional de Camargue s'appuie essentiellement sur le Musée de la Camargue, musée de société, mis en œuvre et géré depuis 1978 avec l'appui de la Direction des Musées de France.

Le Parc naturel régional de Camargue accueille également chaque année entre 30 000 et 40 000 visiteurs à la Maison du Parc qui présente régulièrement des expositions et met en place des animations à destination du grand public et des scolaires.

A partir de ces programmes et avec de nombreux partenaires, le Parc naturel régional de Camargue développe chaque année des animations éducatives. A partir de son centre de documentation, il est également éditeur d'ouvrages et de nombreux documents à destination des acteurs locaux, des habitants ou du public touristique. Enfin, après avoir créé une mission tourisme le Parc s'est donné comme ambition la mise en place d'un schéma stratégique pour le développement d'un tourisme durable en Camargue.

L'information à disposition des habitants et des visiteurs

Le Bulletin mensuel du Parc

Le bulletin présente sous forme d'articles courts le déroulement mensuel des principales actions du Parc. Il permet également d'indiquer quelles sont les personnes ressources au sein de l'équipe technique. En 2003, 11 numéros ont été réalisés. Chaque exemplaire a été rédigé et mis en page en interne, imprimé en quadrichromie à 5 000 exemplaires il est distribué par Post-Contact dans toutes les boîtes à lettre du territoire du Parc ainsi qu'à 500 correspondants hors de ce territoire. Cette publication mensuelle a contribué à informer très régulièrement les habitants et l'ensemble des partenaires sur l'action du Parc.



Un dépliant Camargue

En 2003, le dépliant d'appel qui présente et situe les structures d'accueil du public en Camargue a été actualisé et réédité. De format A3 il comporte une carte au verso. Ce dépliant en quadrichromie est coédité par le Parc naturel régional de Camargue, les Offices de tourisme d'Arles et des Saintes-Maries-de-la-Mer en 250 000 exemplaires et en 5 langues (français, anglais, allemand, italien, espagnol, néerlandais).

Des dépliants sur le Musée de la Camargue et la Maison du Parc

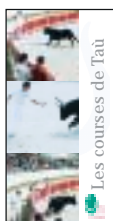
Au cours de l'année 2003 le dépliant touristique d'information sur le Musée de la Camargue a été réédité en 90 000 exemplaires en 6 langues.

De même, parallèlement au renouvellement de l'exposition permanente de la Maison du Parc, un nouveau dépliant touristique d'information a été édité en 100 000 exemplaires français-anglais.



Un dépliant sur les courses de taù

Depuis plus de 20 ans le Parc organise des courses de taù pour promouvoir la course camarguaise et la qualité de la sélection pratiquée par les éleveurs de taureaux. Pour expliquer la démarche du Parc et le principe des courses de taù, un petit document d'information a été réalisé en 10 000 exemplaires et distribué à chacune des 8 courses organisées à l'automne.



Edition d'un cahier technique sur les espaces protégés et les réglementations en Camargue

La collection des cahiers techniques a été lancée en 2003. Elle a pour but d'éditer de petits ouvrages à vocation technique distribués gratuitement aux habitants, usagers et gestionnaires du Parc.

Le premier numéro réalisé et écrit par Jean Roché après consultation de tous les acteurs concernés de Camargue, aborde le thème complexe des réglementations et des espaces protégés en Camargue. Il porte un éclairage simplifié sans être simpliste sur ce sujet, à l'aide notamment de photographies



et d'un travail cartographique conséquent réalisé par le Parc.

Les arbres en Camargue : un guide de plantation et une exposition

Chaque année, en novembre, le Parc organise une distribution d'arbres aux habitants dans le cadre des opérations de reboisement de la Camargue.

A cette occasion, en 2003, un document de 14 pages, a été remis gratuitement aux participants. Abondamment illustré, il permet d'identifier les arbres, de reconnaître les pathologies qui les affectent et de mieux les soigner. Dans le même esprit, une série de 19 panneaux a été réalisée. Cette exposition est disponible pour le prêt aux écoles, aux associations...



Mise en ligne du site internet du Parc

Le Parc a mis en place son site Internet accessible depuis juillet 2003 à l'adresse : www.parc-camargue.fr. Il s'agit d'un site dynamique qui présente la Camargue, le Parc et ses actions. Il est destiné au grand public mais aussi à un public spécialisé.

Plus de 200 pages écrans sont consultables et de nombreux documents sont téléchar-



geables comme les dépliants du Parc, les bulletins mensuel du Parc, les bulletins hydrologiques, de nombreuses fiches d'information, des études, la charte du Parc... Certains ouvrages épuisés sont également consultables sur le site. L'administrateur du site Web du Parc peut modifier tout ou partie du site. Les mises à jour sont mensuelles.

Depuis septembre 2003, un moteur de recherche interne au site facilite l'accès à l'information. Le site est en cours de référencement sur les principaux moteurs et annuaires de recherche pour accroître sa notoriété.

Le centre de documentation

La mission du centre de documentation est à la fois de recueillir de l'information et des documents et de les mettre à disposition de l'équipe du Parc et des étudiants. En 2003, le centre de documentation a enrichi et renouvelé les fonds iconographique nécessaire à ses propres publications ou support de communication en achetant notamment 400 diapositives d'Emmanuel Vialet.

Des éditions

“Stèles de Camargue”

Ce numéro exceptionnel est un beau livre de photographies de Franck Pourcel avec des textes de Bernard Picon et François Fabiani. Il célèbre des lieux et des hommes de Camargue — pêcheurs, sagneurs, gardians, gens du voyage, provençaux, langue-



dociens — et des gestes traditionnels. Cet ouvrage, tiré en 700 exemplaires, réalisé en coédition avec les éditions Parenthèses est le numéro 54/55 du Courrier du Parc.

A la découverte des insectes en Camargue



Ce petit livre (20 pages en bichromie, 30 dessins) réalisé par Jean-Claude Courtot s'adresse à tous les curieux grands et petits... Il présente les principaux insectes vivants en Camargue et leur rôle central dans le fonctionnement des différents milieux de Camargue. Paru au moment des Rencontres du Parc (septembre à novembre 2003) il a été imprimé en 1000 exemplaires.

Co-édition d'un guide touristique « Que faire dans le Parc naturel régional de Camargue »

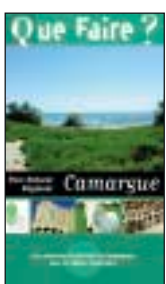
Dans le cadre d'une convention nationale de partenariat signée par la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, le Parc a confié en 2003 aux Editions Dakota la réalisation d'un guide touristique intitulé « Que faire dans le Parc naturel régional de Camargue ».

Ayant pour but, la promotion des richesses patrimoniales, touristiques et de découverte du territoire du Parc, ce guide offrira aux lecteurs :

- une présentation générale du Parc et de ses actions,
- une présentation détaillée de près de 50 sites et thèmes de découverte,
- une sélection de 9 itinéraires à pied, à cheval, en vélo ou en voiture, des informations pratiques.

Edité en 8 000 exemplaires, le guide sera diffusé par les Editions Dakota grâce à plus de 5 000 points de vente en France.

Réalisé grâce au soutien financier de la Région, ce guide paraît de manière concomitante avec ceux des 3 autres parcs naturels régionaux de PACA.



Accueil du public

Amélioration des conditions d'accueil du public

Parallèlement à la mise en place de la nouvelle exposition permanente, l'accueil et la boutique de la Maison du Parc ont été réaménagés afin de permettre une meilleure circulation dans le bâtiment et de remplacer des installations vieillies. La mission tourisme et pédagogie a été installée sur le site, l'équipe ainsi étoffée bénéficie de locaux accueillants et fonctionnels.



L'Observatoire du Mas Neuf sur la rive nord de l'Etang du Vaccarès, a subi un réaménagement sérieux pour la mise en sécurité du site qui reçoit un public nombreux ; des tables de lecture du paysage sont désormais à la disposition des visiteurs, une signalisation d'approche est en place.



Le Mas du Pont de Rousty quant à lui, siège administratif mais aussi lieu de rencontre très fréquenté des différents acteurs et partenaires du Parc, bénéficie d'un nouvel accès sécurisé sur la RD 570, commun au Musée de la Camargue, d'un parking ombragé et d'un traitement paysager de ses abords qui permet une mise en valeur du bâtiment.

Le Musée de la Camargue et le sentier de découverte

En 2003 le Musée a reçu 20 311 visiteurs dont 38% sont des groupes. Il a généré 85 460 de recettes. Par rapport à 2002, on observe une baisse de fréquentation d'environ 16% et une baisse des recettes d'environ 14%. Néanmoins on constate une très légère augmentation des dépenses par visiteur.



Dans l'attente de la mise en œuvre du nouveau projet scientifique et culturel le Musée n'a pas proposé cette année de nouvelle exposition. En revanche, « en coulisse » de nombreux contacts ont été noués avec les services de l'Etat, le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Conseil

général des Bouches-du-Rhône et des professionnels (architectes, bureaux d'étude, chercheurs...) pour que l'ensemble des réalisations prévues puissent être mises en œuvre dès que l'ensemble des financements seront obtenus.

Par ailleurs, le Parc a engagé une réflexion afin d'améliorer l'attractivité et la signalétique sur le Sentier de découverte du Mas de Rousty (bornes d'interprétation thématiques, signalétique directionnelle, tables de lecture paysagères...).

La Maison du Parc naturel régional de Camargue

Cette année, 32 381 personnes ont été reçues à la Maison du Parc, dont 15% en groupes. La majorité d'entre eux ont pu bénéficier cette année d'un accueil spécifique (présentation des actions du Parc, ateliers autour de la malle pédagogique...) mobilisant à chaque fois un agent d'accueil. De même les « Rencontres du parc » attirent de plus en plus de visiteurs, et notamment des habitants d'Arles, des Saintes-Maries-de-la-Mer et des environs.



Ces visiteurs ont généré 36 438 de recettes. Si l'on observe une baisse de fréquentation de 30 % (particulièrement notable en juillet et août) on note que la consommation de produits à la vente par individu est en augmentation de 33%.

D'une manière générale on constate que la réorganisation globale de la Maison du Parc commence à porter ses fruits. Le public est mieux ciblé, il passe beaucoup plus de temps dans les expositions et de nombreux groupes scolaires sollicitent désormais des interventions.

Exposition

« Découvrez la Camargue »

En 2003, l'exposition permanente de la Maison du Parc naturel régional de Camargue a été entièrement refaite. Désormais, « Découvrez la Camargue », occupe une large place et présente un excellent support pour mieux comprendre la Camargue.



Une muséographie « colorée » et sonore permet de mieux connaître la Camargue et ses mesures de protection, le Parc naturel régional, son rôle et ses actions, le fonctionnement hydraulique du delta, les différentes activités économiques, les petits secrets du marais où le moustique taquine un peu la tortue cistude ou le canard colvert...

Cette exposition a été réalisée par le Parc naturel régional de Camargue qui a confié la scénographie et la mise en espace à l'Atelier des Charrons (Saint-Etienne) et les traductions à John Doherty.

Manifestations nationales ou régionales

Dans le cadre d'opérations nationales ou régionales le Parc s'est associé en 2003 aux Journées du Patrimoine, au printemps des Musées (accès libres au Musée de la Camargue) ainsi qu'à la journée mondiale des zones humides (2 février) en proposant au public une animation gratuite pour le grand public sur le marais de Ginès (Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer). Dans le cadre de la Nuit de la chouette, deux sorties nocturnes ont été organisées à l'abbaye de Bouchaud et au Mas de la Cure. En complément, des nichoirs de chouettes effraies et de chouettes chevêches ont été proposés par le Parc naturel régional aux habitants de Camargue.



Définition d'une stratégie de tourisme durable

Après avoir créé une mission « tourisme durable » en 2002, le Parc, avec l'aide d'un prestataire extérieur, Lavall Conseils, a élaboré en 2003 sa stratégie de développement touristique, en vue de son adhésion à la « Charte européenne du tourisme durable dans les espaces protégés ». Ce travail, qui a fait l'objet d'une large concertation avec les acteurs locaux et les professionnels du tourisme, a permis de préciser l'intervention du Parc dans un certain nombre d'actions. Les principaux objectifs en matière de tourisme durable sont :

- préserver les espaces naturels ou paysagers fragiles, de toute pénétration touristique massive et des pratiques touristiques nuisibles ;
- éviter un tourisme de masse, susceptible de devenir anarchique et favoriser le tourisme d'intersaisons ;
- renforcer l'information et la sensibilisation des visiteurs à la préservation des espaces naturels et au respect des activités humaines ;
- encourager un tourisme de découverte lié à la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel ;
- permettre à la population de profiter des retombées économiques du tourisme.



Mise en place d'une « Charte d'accueil du public dans les manades de taureaux » du territoire du Parc

Tout au long de l'année, le Parc a accompagné 16 éleveurs de taureaux dans la mise en place d'une « Charte d'accueil du public dans les manades » à travers l'utilisation de la marque collective « Parc naturel régional », propriété du ministère de l'Environnement.

L'objectif d'une telle démarche est d'encourager la diversification dans les élevages de taureaux, de faire découvrir le territoire du Parc grâce à une meilleure information sur un mode de savoir-faire lié à l'élevage, de toucher et de fidéliser des clientèles de plus en plus sensibles à la qualité de l'accueil, de constituer un réseau de professionnels adhérant à une même charte qualité et engagé dans des actions collectives de promotion.



Harmonisation de la signalisation touristique

Afin de mieux marquer l'identité du Parc naturel régional de Camargue sur le terrain et de proposer une signalisation touristique mieux ciblée et plus efficace le Parc a élaboré un dossier technique à partir de repérages sur le terrain, de travaux photographiques et cartographiques. Après instruction du dossier par les services de la Direction départementale de l'Équipement, plusieurs panneaux ont déjà été implantés :



- entrées du territoire du Parc,
- annonce des équipements d'accueil du public gérés par

le Parc (Musée de la Camargue, Maison du Parc, et observatoire du Mas Neuf).

Aménagement et valorisation des chemins de randonnée sur le territoire du Parc

En 2003, le Parc a engagé une réflexion avec les acteurs locaux, les partenaires institutionnels et les différents usagers des chemins (randonneurs, chasseurs...) afin d'améliorer la qualité des itinéraires de randonnées du territoire.

A ce jour, cette réflexion a permis :

- d'identifier des difficultés de maintenance et de balisage des sentiers de randonnée;
- d'engager la concertation entre les différents acteurs du territoire afin d'améliorer la qualité des itinéraires (propriétaires, usagers...);
- d'examiner les possibilités de circulation sur les digues de Camargue;
- de définir les conditions d'implantation de la signalisation départementale de randonnée dans le cadre du PDIPR (définition du contenu de l'information, repérage de terrain).



Compte tenu de l'intérêt croissant des visiteurs pour la randonnée à vélo ou VTT et afin d'améliorer l'information des randonneurs, l'Office de tourisme d'Arles a édité en 2003, avec la participation du Parc, un document proposant 10 circuits de randonnée.

Éducation au territoire

Animations dans les écoles du territoire

Toute l'année, des animations ont lieu dans les différentes écoles situées sur le territoire du Parc. En général, elles répondent à des projets spécifiques mis en œuvre en collaboration avec les enseignants.

Ainsi, en 2003, le Parc et les élèves de l'école de Gageron (Commune d'Arles) ont mené un travail de longue haleine (mise en relation, rencontres, enquêtes orales, exposition...) sur le thème des origines et de l'histoire des habitants du Parc. Il s'agissait de faire connaître aux élèves de cycles 2 et 3 les différentes vagues d'immigrations depuis le 19ème siècle.



Avec l'école du Sambuc, le Parc a accompagné sa campagne pluriannuelle de reboisement de la Camargue d'une opération pédagogique ponctuelle sur le thème des arbres de Camargue et de la forêt.

Avec les enfants de Salin-de-Giraud le Parc a mené une action de sensibilisation et d'éducation portant globalement sur le patrimoine naturel des salins et plus particulièrement sur l'espèce emblématique de la Camargue, le flamant-rose.

Les « Rencontres du Parc » « Les insectes en Camargue »

A l'instar de ce qu'il avait organisé en 2002 sur la pêche et les pêcheurs de Camargue, le Parc a organisé d'octobre à décembre 2003 de nouvelles « Rencontres du Parc » sur le thème cette fois-ci des « Insectes en Camargue ».

Autour des expositions mises en place à la Maison du Parc « Insectes et zones humides » réalisée par l'Office pour la protection des insectes et de leur environnement, « Insectes méditerranéens en France » réalisée par Les écologistes de l'Euzière mais aussi de plusieurs terrariums abritant différentes espèces d'insectes vivants, plusieurs animations ont été organisées avec succès. Elles se sont déroulées à la Maison du Parc, en pleine nature mais aussi dans les différentes écoles primaires du delta. Dix classes se sont associées au projet et ont réalisé des micro-élevages d'insectes. A cette occasion, un dossier pédagogique très complet a été réalisé accompagnant la brochure « A la découverte des insectes en Camargue ».

Une conférence qui s'est déroulée à Salin-de-Giraud, portant sur « Des moustiques et des hommes » a permis de présenter au grand public l'étude réalisée pour le compte du Parc naturel régional de Camargue sur les impacts d'une éventuelle démoustication de la Camargue (Bernard Picon, Evelyne Franquet, Régis Vianet et Didier Olivry). L'autre conférence, « Des abeilles et des hommes », s'est déroulée à Arles et présentait l'abeille, son utilisation par l'homme et les problèmes posés aujourd'hui aux apiculteurs par l'utilisation de pesticides (G. Marigot et P.Jourdan).

Accueil de délégations étrangères

Dans le cadre d'un programme initié en 1997 par le Service de Coopération et d'Action Culturelle du Ministère des Affaires Étrangères, placé auprès de l'Ambassade de France en Côte d'Ivoire, le Parc a reçu en stage pendant 5 jours en octobre 2003 trois personnes travaillant dans des Parcs nationaux et organismes de protection de l'environnement (Parcs nationaux de Taï et du Banco, Croix Verte).

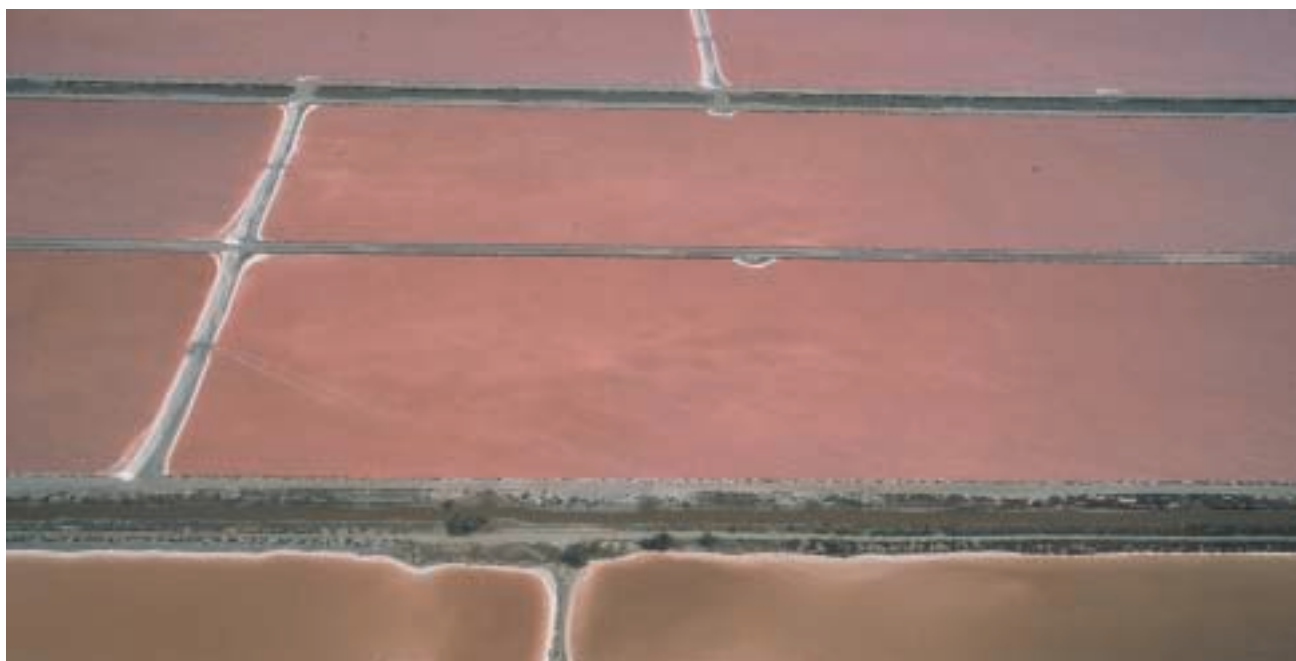


Le 22 septembre 2003 : visite d'une délégation tunisienne. Voyage organisé par le Comité de Coopération économique scientifique et culturel Marseille-Provence-Méditerranée-Tunisie. En présence notamment du Docteur Robert Bismuth Président du Comité, et de Mohamed Saied de l'Agence nationale de Protection de l'Environnement de Tunisie. L'objectif de cette rencontre était de voir dans quelle mesure la Camargue pouvait servir d'exemple au développement durable et à la gestion des usages de l'étang d'Ichkeul et de son bassin versant.

Le Parc a également reçu en mai 2003, dans le cadre d'un stage organisé par la Fédération des parcs, une délégation étrangère de 5 personnes venues du Bénin et de Madagascar. Pendant deux jours ces représentants de Parcs nationaux, d'association ou d'institution de protection de l'environnement ont pu rencontrer des gestionnaires de l'espace camarguais et découvrir les activités locales (manades).



Actions transversales



L'observatoire Camargue

L'observatoire Camargue a été initié en 2001 par un réseau de six structures agissant sur le territoire camarguais — DESMID (dynamique écologique et sociale des milieux deltaïques) Université de la méditerranée, Mairie d'Arles (service environnement et Banque de Données urbaines), Parc naturel régional de Camargue, Réserve nationale de Camargue, Station biologique de la tour du Valat, Syndicat mixte pour la gestion et la protection de la Camargue gardoise. Une étude de faisabilité avait été élaborée et suivie par un comité de pilotage constitué de représentants d'administrations, de collectivités territoriales, de scientifiques, de gestionnaires...

Le recrutement d'une chargée de mission en août 2002 a contribué à la montée en puissance de l'Observatoire. Les premières actions ont pu être engagées.

La mission de l'observatoire est de contribuer à améliorer la gestion du territoire dans une perspective de développement durable. Ses objectifs sont de :

- acquérir une connaissance partagée du territoire,
- aider à la prise de décision et à l'évaluation des politiques territoriales,
- informer, valoriser le savoir et le savoir-faire.

Le territoire d'observation regroupe l'île de Camargue, le Plan du Bourg, la petite Camargue.

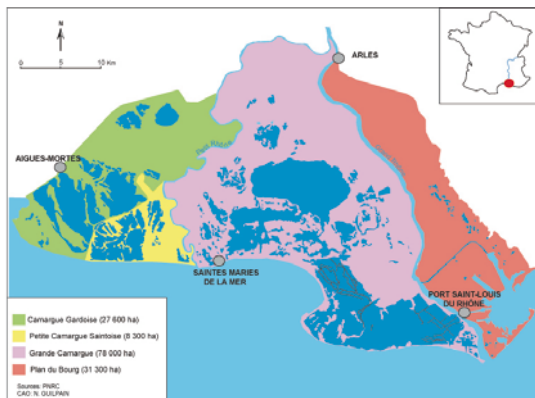


Figure 1-Territoire d'emprise de l'Observatoire de Camargue

Six thématiques d'observations prioritaires ont été retenues : la gestion de l'eau, le tourisme, l'agriculture et élevage, le littoral et le milieu marin, les habitats naturels, les espèces animales et végétales.

Organisation

Le Parc naturel régional de Camargue a été désigné maître d'ouvrage de l'Observatoire pour la phase de lancement et les premières années de mise en œuvre.

A ce titre, il recherche les financements nécessaires au bon fonctionnement de l'Observatoire, en assure l'animation et la gestion administrative et financière.

Le Comité de Coordination de l'Observatoire, composé des six structures précédemment indiquées, est chargé de la

réalisation, de la mise en œuvre de l'Observatoire.

Les groupes de travail thématiques correspondant aux thèmes d'observation ont un rôle de conseil et d'expertise dans leur thématique propre tout au long de la mise en œuvre et du développement du projet d'Observatoire.

Ce dispositif sera complété par un Comité d'orientation. Composé de représentants d'administration, d'acteurs locaux, de représentants des gestionnaires et scientifiques. Il aura un rôle d'avis auprès du Comité de coordination à propos des grandes orientations stratégiques de l'Observatoire.

Les principales actions conduites en 2003

Mise en place progressive d'un cadre technique et scientifique pour produire in fine des données pertinentes, cohérentes et de qualité

Bilans (simples) des suivis existants sur le territoire pour chacune des thématiques
Réflexion sur les attentes et les besoins des membres du groupe en terme d'indicateurs et plus largement de données valorisées par l'observatoire.

Bilans des suivis déjà existants concernant les données « espèces animales et végétales camarguaises » : collecte des informations auprès des différents producteurs puis intégration dans une base de méta données.

Constitution d'une base de données «espèces» sous access : recensement le plus exhaustif possible sur les espèces déjà répertoriées en Camargue et statut de protection ad hoc.

Ordre	Alphabet	Ordre	Ordre	Nom scientifique	Nom français	Synonyme	Famille	Statut en Cam.
188				1 <i>Gavia stellata</i>	Plongeon calmann		Gaviidae	livement
186				2 <i>Gavia arctica</i>	Plongeon arctique		Gaviidae	livement
187				3 <i>Gavia immer</i>	Plongeon arden		Gaviidae	livement
200				4 <i>Podiceps nigricollis</i>	Grèbe castagneux	Tachybaptus n.	Podicipedidae	richeur et sédé
305				5 <i>Podiceps cristatus</i>	Grèbe lugge		Podicipedidae	richeur et sédé
306				6 <i>Podiceps griseogularis</i>	Grèbe jougna		Podicipedidae	livement
324				7 <i>Podiceps surfus</i>	Grèbe escluse		Podicipedidae	livement
327				8 <i>Podiceps nigricollis</i>	Grèbe à cou noir		Podicipedidae	richeur occiden
78				9 <i>Bulweria bulwerii</i>	Puffin de Bulwer		Procellariidae	richeur occiden
97				10 <i>Calanectes borealis</i>	Puffin cendré	Procellaria don	Procellariidae	richeur de pass
339				11 <i>Puffinus yelkouan</i>	Puffin de Méditerranée		Procellariidae	richeur de pass
337				12 <i>Puffinus mauretanicus</i>	Puffin des Baléares	Puffinus puffino	Procellariidae	richeur de pass
336				13 <i>Puffinus puffinus</i>	Puffin des Anglais		Procellariidae	richeur occiden

Extrait de la table de données

Mise en place d'un cadre juridique et technique pour apporter des garanties aux producteurs de données tout en permettant l'accès de certaines informations à des utilisateurs

Elaboration d'un « accord de partenariat » pour échanger et partager les données et méta données entre les 6 structures qui ont initié l'Observatoire.

Mise en place progressive du système d'information.

Conception d'un formulaire de saisie de méta données inspiré des normes ou règles existantes.

Réalisation d'un prototype informatisé de cette version

Test du prototype de formulaire auprès de



Page d'accueil du site Web de l'observatoire

plusieurs producteurs de données dans les différentes thématiques, réajustements nécessaires.

Développement et début d'exploitation du formulaire (application aux données « espèces ») : mise en ligne (en extranet).

Se doter des moyens pour faciliter l'accès aux informations

Une version succincte en extranet (qui préfigure le futur site web de l'observatoire) a été créée pour faciliter les premiers échanges entre les producteurs de méta données dans une zone d'accès restreint.

web de l'observatoire) a été créée pour faciliter les premiers échanges entre les producteurs de méta données dans une zone d'accès restreint.

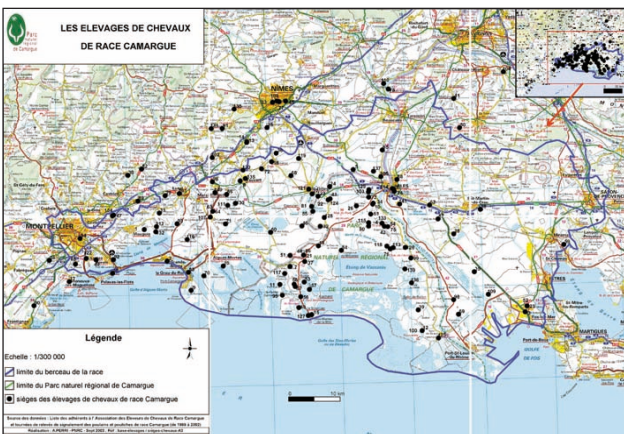
Le Système d'Information géographique

En 2003, le Parc a poursuivi son effort pour construire et développer un outil cohérent au service des habitants et des partenaires.

Acquérir une connaissance fine du territoire et appuyer les actions du Parc

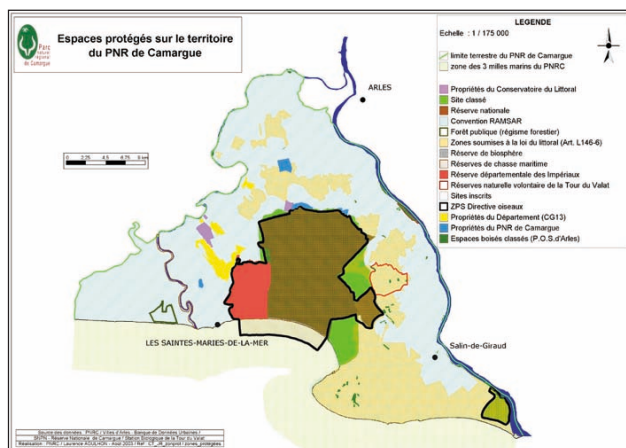
Le SIG s'est enrichi de nouvelles couches d'informations et des bases de données thématiques concernant notamment :

- les élevages de chevaux et de taureaux de race Camargue et des taureaux de Combat, l'équilibre entre le riz et la diversité biologique en Camargue,
- les terrains du Parc : occupation du sol et usages sur les terrains,



- les sinistres occasionnés par les fortes pluies et la crue du Rhône de décembre 2003 : un important travail de collecte de données auprès de nombreux partenaires a été fait.
- les zones protégées du Parc et du Delta du Rhône,
- l'occupation du sol en 2001.

Toutes ces données permettent aux chargés de mission et stagiaires du parc, mais aussi aux partenaires et prestataires travaillant avec ou pour le Parc, de mener à bien leurs actions.



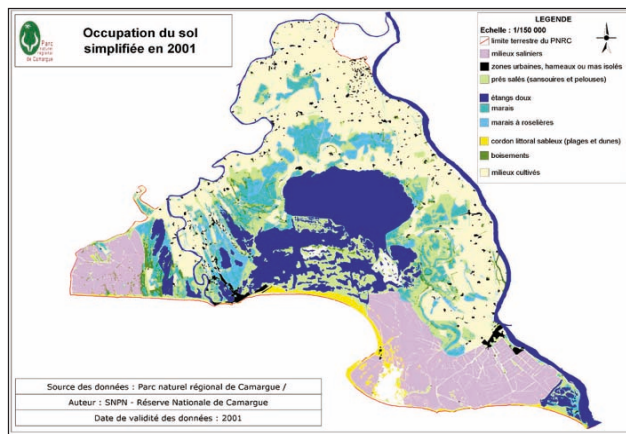
Ainsi, en 2003, le parc a pu fournir les données nécessaires pour travailler sur :

- l'étude de mise en œuvre du plan de déplacement sur le territoire du parc,
- l'étude sur l'adduction d'eau potable des mas isolés en Camargue,
- l'étude sur la charte forestière du parc.

Suivre l'évolution du territoire

Tous les cinq ans, une couverture aérienne à basse altitude complétée de vérifications sur le terrain est effectuée sur le territoire du Parc.

Les données issues de l'opération de 2001 sont traitées par un bureau d'études extérieur et vont faire l'objet de la publication d'un document de communication présentant l'évolution du territoire camarguais depuis 10 ans.



Le budget

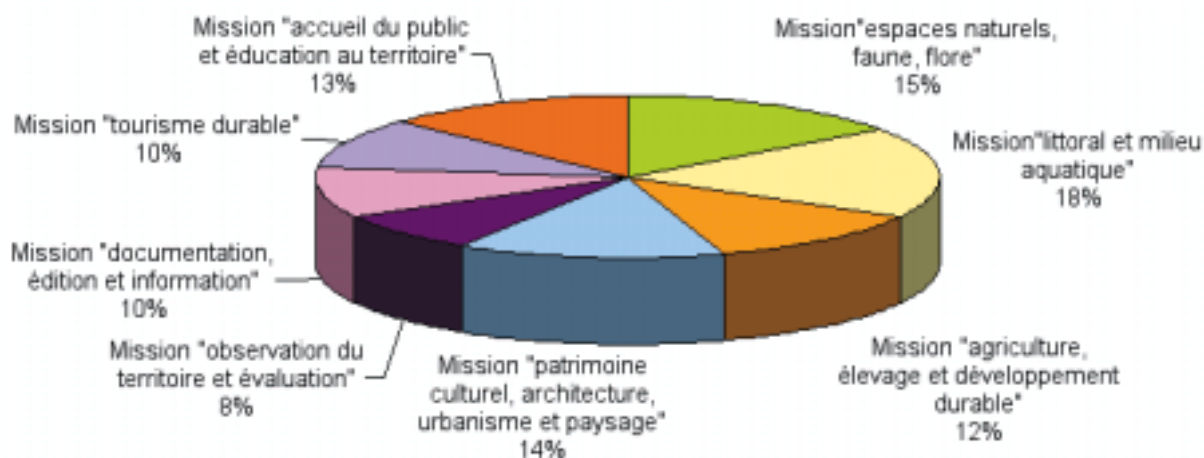
Le budget en 2003 s'est élevé à 3,6 millions d'euros et a permis la réalisation des 8 principales missions du Parc en Camargue :

- accueil du public et éducation au territoire,
- tourisme durable,
- documentation, édition et information,
- observation du territoire et évaluation,
- patrimoine culturel, architecture, urbanisme et paysage,
- agriculture, élevage et développement durable,
- littoral et milieu aquatique,
- espaces naturels, faune, flore.

L'ensemble de ces activités a pu être réalisé grâce aux concours financiers des principaux partenaires :

- L'Etat (DIREN, FNADT (fonds national d'aménagement et de développement du territoire,)), Direction du tourisme, DRAC, DDAF),
- Le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- Le Conseil général des Bouches-du-Rhône,
- La Commune d'Arles,
- La Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer,
- L'Agence de l'eau,
- Les Haras d'Uzés,
- le WWF,
- Le Groupe SOLLAC.

ACTIONS 2003 Répartition financière selon les principales missions du Parc



La structure de gestion

Le Parc naturel régional de Camargue est géré par un Groupement d'Intérêt Public comprenant l'Etat, les Collectivités locales, les fondateurs, les professionnels, les associations et les usagers.

Il est administré par une Assemblée générale de 68 membres et un Conseil d'Administration de 44 membres. La gestion courante est assurée par un bureau de 19 membres.

Sept Commissions thématiques enrichissent les réflexions et préparent les décisions de ces instances dirigeantes. En 2003, ces instances de décision se sont réunies à 4 reprises pour orienter l'action du Parc et programmer l'ensemble des actions.

L'Assemblée Générale

Groupe des financeurs publics

Collège des Collectivités Territoriales

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :

Michel Vauzelle Président PNRC, Paolo Toeschi, Gérard Jouve Vice-Pt PNRC, Vincent Burrioni, Marc Daunis, Robert Allione, René Giorgetti, Brigitte Pessac.

Conseil Général des Bouches-du-Rhône

Jacky Gérard, Antoine Rouzaud, Claude Vulpian, Hervé Chérubini, Jean-Pierre Maggi, Hervé Schiavetti Vice-Pt PNRC

Commune d'Arles

David Grzyb Vice-Pt PNRC, Christian Mourisard, Jean-Marie Egidio, Alain Dervieux

Commune des

Saintes-Maries-de-la-Mer

Roland Chassain, Eric Vicente, Bertrand Mazel, Geneviève Boespflug

Collège de l'Etat et ses établissements publics

Sous-Préfecture d'Arles : Jean-Luc Fabre
Sous-Préfet

Direction régionale de l'Environnement PACA : Anne-France Didier, directrice régionale

Direction départementale de l'Agriculture et de la Forêt des Bouches-du-Rhône : Bernard Germain, directeur départemental

Direction Régionale du Tourisme PACA : Dominique Salomon, délégué régional

Office national de la Chasse et de la faune sauvage : Bernard Boisaubert - directeur

Groupe des fondateurs

Collège des propriétaires : (7 postes à pourvoir)

Collège de soutien

Comité de soutien : René Lambert Président, André Dupuis, Blaise de Sambucy, Hubert Yonnet

Association des Camarguais : Eric Forbeaux Président, François Castellani, Jean-Yves Planell

Collège de la réserve nationale de Camargue : Eric Coulet Directeur

Groupe des acteurs

Collège de l'agriculture et de l'élevage

• Association des Manadiers, Eleveurs de la "Raço di Biòu" pour Courses Camarguaises : le Président Henri Laurent

• Association des Eleveurs de Chevaux de Race Camargue : le Président Blaise De Sambucy ou son représentant Jacques Mailhan

• Association des Eleveurs de la « Raço di Biòu » : le Président Christian Espelly

• Association des Eleveurs de Taureaux de Courses Camarguaises : la Présidente Françoise Peytavin

• Association des Eleveurs Français de Taureaux de Combat : la Présidente Francine Yonnet

• Antique Confrérie des Gardians : le Président Hubert Yonnet

• Amicales des gardians salariés de taureaux de Languedoc et Provence : le Président Jean Mathieu

Collège du tourisme et du développement économique

• Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : le Président ou son représentant Roger Merlin

• Office de Tourisme des Saintes Maries de la Mer : le Président Olivier Noël

• Office de Tourisme du Pays d'Arles : le Président Christian Mourisard

Collège de l'environnement et de la nature

• Fondation Sansouire : le Président Jean-Paul Taris

• Symadrem : le Président Michel Vauzelle

• Syndicat mixte de la Palissade : le Président Claude Vulpian ou ses représentants Catherine Levraud - Philippe Martinez

• La Sigoulette : la Présidente Anne-Marie Brunel

• Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) : le Président Alain Moussu ou son représentant Laurent Zimmermann

• Association des Amis du Parc Ornithologique du Pont de Gau : le Président Jean Jalbert

• Association pour l'Education à l'Environnement et à la Citoyenneté du Pays d'Arles : le Président Roland Roux

• Dynamique Ecologique et Sociale en Milieu Deltaïque : le Directeur Bernard Picon

Collège des usagers de la chasse et de la pêche

- Fédération départementale des chasseurs : le Président Claude Giordano ou son représentant Jean-Marie Scifo
 - Comité local des pêches maritimes et des élevages marins : le Président William Tillet
 - Comité d'Intérêt de Quartier "Tête de Camargue" : la Présidente Vivette Clary
 - Comité d'Intérêt de Quartier "Trinquetaille" : la Présidente Françoise Ponsdessa
 - Comité d'Intérêt de Village de Saliers : le Président Denis Thibaud
 - Association pour la sauvegarde des Intérêts de Gimeaux : la Présidente Régine Gilles
 - Nacioun Gardiano : le Président André Dupuis
 - Association des Pêcheurs mer et étang du pays des Saintes et Arles : le Président Lucien Prudent
 - Association de défense du Patrimoine Culturel et Naturel Camarguais : le Président Eric Forbeaux ou son représentant Sylvie Linsolas
 - Association de Promotion de la Langue Provençale : la Présidente Catherine Guillaume-Aldington
 - Club Taurin Paul Ricard "Lou Fourmigo" de Gimeaux : le Président Francis Espejo
 - Club Taurin Paul Ricard Etienne Boisset : le Président Jean-Jacques Reboul
 - Club Taurin Mireille : le Président Jean Ayme
 - Club Taurin Provenço Aficioun : Jean-Pierre Bernard
- Comité du Hameau de Gageron : le Président Léonce Lassa

Le Conseil d'Administration

Président : Michel Vauzelle
Vice-Présidents : Gérard Jouve, Hervé Schiavetti, David Grzyb, Roland Chassain

Groupe des financeurs publics

Collège des Collectivités Territoriales

Conseil régional PACA : Michel Vauzelle, Gérard Jouve, Vincent Burroni, Marc Daunis, Robert Allione, René Giorgetti, Brigitte Pessac,

Conseil général des Bouches-du-Rhône : Jacky Gérard, Antoine Rouzaud, Claude Vulpian, Hervé Chérubini, Jean-Pierre Maggi, Hervé Schiavetti

Commune d'Arles : David Grzyb Vice-Président, Christian Mourisard, Jean-Marie Egidio, Alain Dervieux

Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Roland Chassain, Vice-Président, Eric Vicente, Bertrand Mazel, Geneviève Boespflug

Collège de l'Etat et ses établissements publics

Sous-Préfecture d'Arles : Jean-Luc Fabre - Sous-Préfet

DIREN : Anne-France Didier Directrice régionale de l'environnement

DDAF : Bernard Germain, Directeur

Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
DRT : Dominique Salomon, Délégué régional au Tourisme

Groupe des fondateurs

Collège des Propriétaires (7 sièges à pourvoir)

Collège de soutien

Comité de soutien : le Président René Lambert, André Dupuis représentant du Comité, Blaise de Sambucy, Hubert Yonnet
Association des Camarguais : le Président Eric Forbeaux, François Castellani et Jean-Yves Planell

Collège de la réserve nationale de Camargue : le Directeur Eric Coulet

Groupe des acteurs

Collège de l'agriculture et de l'élevage

- Association des manadiers de taureaux de la « Race di Biou » : le Président Henri Laurent
- Association des Eleveurs de chevaux de Race Camargue : le Président Blaise de Sambucy ou son représentant Jacques Mailhan

Collège du Tourisme et du Développement économique

Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : le Président Francis Guillot ou son représentant Roger Merlin
Office de Tourisme des Saintes-Maries-de-la-Mer : le Président Olivier Noël

Collège de l'environnement et de la nature

Fondation Sansouire : le Président Jean-Paul Taris
Symadrem : le Président Michel Vauzelle
Syndicat mixte de la Palissade : le Président Claude Vulpian ou ses représentants Catherine Levraud et Philippe Martinez

Collège des usagers de la chasse et de la pêche

Fédération départementale des chasseurs : le Président Claude Giordano ou son représentant Jean-Marie Scifo
Comité local des pêches maritimes et des élevages marins : le Président William Tillet

Le Bureau

Groupe des financeurs publics

Collège des collectivités territoriales

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : le Président Michel Vauzelle
Président PNRC, Paolo Toeschi, Gérard Jouve Vice-Président PNRC, Vincent Burroni

Conseil général des Bouches-du-Rhône : Hervé Chérubini, Hervé Schiavetti Vice-Président PNRC

Commune d'Arles : David Grzyb Vice-Président PNRC

Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Roland Chassain Vice-Président PNRC

Collège de l'Etat et ses établissements publics

Sous-Préfecture d'Arles : Jean-Luc Fabre,
Sous-Préfet
DIREN Paca : Anne-France Didier, Directrice
régionale de l'environnement

Groupe des fondateurs

Collège des propriétaires : (2 postes non pourvus)

Collège de soutien

Eric Forbeaux, Hubert Yonnet

Collège de la réserve nationale de Camargue

Eric Coulet, Directeur

Groupe des acteurs

Collège de l'agriculture et de l'élevage

Jacques Mailhan

Collège du tourisme et du développement économique

Office de tourisme d'Arles Christian Mourisard, Président
Office de tourisme des Stes-Maries Olivier Noël, Président

Collège de l'environnement et de la nature

Jean-Paul Taris

Collège des usagers de la chasse et de la pêche

William Tillet

Les Commissions de travail

A. Commissions thématiques

Développement et promotion de l'élevage (bovin, équin, ovin)

Président : Hubert Yonnet , Vice-Président : Jacques Mailhan
Techniciens référents : Régis Vianet, Anne Vadon
3 réunions en 2003

Développement des activités économiques (tourisme, commerce, artisanat)

Président : Christian Mourisard
Technicien référent : Dominique Vergnaud
2 réunions en 2003

Agriculture, pêche et chasse

Président : René Lambert
Technicien référent : Gaël Hemery
1 réunion en 2003

Urbanisme, patrimoine, culture et pédagogie

Président : Jean-Yves Planell
Techniciens référents : Marie-Hélène Sibille, Caroline Suavet
3 réunions en 2003

Communication et relations extérieures

Président : Eric Forbeaux (démissionnaire)
Techniciens référents : Didier Olivry, Roberta Fausti
4 réunions en 2003

Gestion de l'eau et des milieux

Président : Alain Dervieux
Techniciens référents : Stéphane Marche, Delphine Marobin
2 réunions en 2003

Scientifique et technique (protection de la nature, études, recherches...)

Président : Jean-Paul Taris
Technicien référent : Régis Vianet
6 réunions en 2003

B. Commissions structurelles

Commission d'appel d'offres

Commission de recrutement

Commission d'agrément

Commission de gestion des propriétés du Parc

L'équipe technique

Directeur : Didier Olivry

Service développement durable du territoire

Chef de Service : Régis Vianet
Secrétaire : Patricia Lopez
Secrétaire aux associations d'élevage : Anne-Claire Chambron
Chargé de mission eau : Stéphane Marche
Chargée de mission littoral et milieux marins : Delphine Marobin
Chargé de mission espaces naturels : Gaël Hemery
Chargée de mission urbanisme-architecture-paysage : Caroline Suavet
Chargée de mission agriculture-environnement-élevage : Anne Vadon
Equipe technique : Patrick Beys, Saïd Chenoufi

Service administration générale

Chef de Service : Geneviève Vidal
Secrétaires : Jacqueline Compan, Cécile Héritier
Chef de projet observatoire Camargue : Régine Grévy
Chargée de mission SIG : Laurence Agulhon
Personnel : Georgette Scotto
Comptabilité : Angeline Tatin
Equipe technique : David Chanut, Pierre André

Service accueil et valorisation du territoire

Chef de Service : Marie-Hélène Sibille
Chef de projet documentation édition et information : Roberta Fausti
Musée de Camargue :
Conservateur du patrimoine : Marie-Hélène Sibille,
Equipe d'accueil : Muriel Cervilla, Gisèle Font
Equipe technique : Guy Bouquet
Entretien : Denise Mariotti
Maison du Parc :
Chef de projet développement touristique-accueil : Dominique Vergnaud
Chargé de mission éducation au territoire : Julien Faure
Equipe d'accueil : Josiane Portes
Chantal Mebreck
Equipe technique : Frédéric Jalabert

Mission auprès des Associations d'élevage

Directeur adjoint : André Mauget

- Ce document a été conçu, rédigé et mis en page par l'équipe du Parc.
 - Les photographies (sauf mentions contraires) ont été prises par l'équipe du Parc et Myriam Guérin.
- La couverture est réalisée à partir d'une photographie Spot Images-CNET 1985
- L'impression numérique a été réalisée par la société Icônes.
 - Numéro hors série de la Lettre d'information du Parc de Camargue, ISSN : 1244-7919